

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815) produit :
 Date d'exécution : 19.02.2020 Version : 1.0.0
 Date d'édition : 19.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Description article : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC

N° de l'article: HES20098

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Parfum et arôme

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier : La Drome provençale

Rue : 270 chemin de la tuilière

Code postal/Lieu : 26340 Saillans

Téléphone : +33(0)4 75 22 30 60

E-mail : infos@ladrome.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage [CLP]

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 **Version :** 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

A-SANTALOL, (Z)- ; N°CAS : 115-71-9

B-SANTALOL ; N°CAS : 77-42-9

NEROLIDOL, (E)- ; N°CAS : 40716-66-3

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC

Composants dangereux

A-SANTALOL, (Z)- ; N°CAS : 115-71-9

Poids : $\geq 30 - < 50$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ;

H317

B-SANTALOL ; N°CAS : 77-42-9

Poids : $\geq 10 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ;

H317

NEROLIDOL, (E)- ; N°CAS : 40716-66-3

Poids : $\geq 0,25 - < 0,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ;

H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement le vêtement souillé, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 Version : 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: sable, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) et produit chimique sec. Pour des raisons de sécurité agents d'extinction inappropriés: Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 Version : 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques en matière de sécurité

État :

Liquide

Point éclair :

99 °C

essentielles

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 Version : 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

Densité : (20 °C) 0,965 - 0,98 g/cm³

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Acides et bases, agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Ce produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques. Selon les données disponibles pour les constituants sur les critères de classification des dangers pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Aucune information disponible. **12.2 Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible. **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible. **12.4**

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 Version : 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. En Suisse, les déchets commerciaux spéciaux doivent être remis à un entreprise d'élimination agréée. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

L'attribution des numéros de code de déchet est acc. EAK industrie et processus spécifique. Les codes de déchets ne sont pas liés au produit mais à l'origine. Par conséquent, le fabricant ne peut pas fournir un code de déchet pour les produits utilisés dans différentes industries. La clé listée doit être comprise comme une recommandation pour l'utilisateur. 16 05 08: produits chimiques organiques usagés composés de ou contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) Classe
(Article 5.2.5.) :

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : SANDALWOOD OIL P. I. (N. C.) ORGANIC (300-4815)
Date d'exécution : 19.02.2020 **Version :** 1.0.0
Date d'édition : 19.02.2020

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route, ATE: Acute Toxicity Estimate, CAS: Chemical Abstracts Service, CLP: Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures, DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung, DGR: Dangerous Goods Regulations, ECHA: European Chemicals Agency, EG: Europäische Gemeinschaft, EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances, IATA: International Air Transport Association, ICAO-TI: International Civil Aviation Organization - Technical Instructions, IFRA: International Fragrance Association, IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods, KZGW:

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

ECHA, IFRA y informations du fabricant

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
